

## Acquisition à Grand Besançon Habitat du terrain de football de la Grette, rue du Général Brulard

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** Grand Besançon Habitat (GBH) est propriétaire du terrain de football de la Grette. Le très mauvais état de ce terrain empêchait toute pratique sportive.

A la demande de «l'association des jeunes des 408» une réflexion a été engagée entre la Ville de Besançon et GHB sur la réhabilitation de ce terrain de football. Ces échanges ont permis d'aboutir à l'accord suivant :

- maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation assurée par la commune,
- participation de GBH à hauteur de 50 % du montant de ces travaux soit 18 981,35 € TTC (50 % x 37 962,71 € TTC),
- cession gratuite par GBH à la Ville de la parcelle cadastrée section DT n° 66p de 13 a 95 ca correspondant à l'emprise du terrain de football,
- frais d'acte notarié à charge de la Ville de Besançon,
- établissement d'une convention entre GBH et la commune précisant les modalités de participation aux investissements, à l'entretien et à la surveillance des espaces suivants :
  - . le terrain de football
  - . le square
  - . la dalle
  - . les contrôles d'accèsen ayant pour objectif d'améliorer le niveau d'entretien tout en optimisant les moyens entre GBH et la Ville.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

### Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention et l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LOYAT n'a pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 18 mai 2010.*